



Nos Honoraires

2. Transactions Résidentielles

Jusqu'à 100 000 €	10 % TTC
100 001 € à 150 000 €	9 % TTC
150 001 € à 200 000 €	8 % TTC
200 001 € à 300 000 €	7 % TTC
300 001 € à 400 000 €	6 % TTC
> 400 001 €	5% TTC

■ Pour les biens neufs : 5 % HT (sur le prix de vente TTC) ou selon la grille du promoteur mandant

< 50 000 € : Un **forfait minimum de 5000 € HT** (6000 € TTC) s'applique à chaque transaction

Chez **SH2i**, nos honoraires sont fixés de manière transparente et conforme aux usages en vigueur. Ils sont exprimés **TTC**, sauf mention contraire, et sont **à la charge du vendeur** sauf convention expresse différente entre les parties.





SH2i

Nos Honoraires

1. Transactions Professionnelles & Entreprises

Immeubles, Locaux commerciaux, Locaux professionnels et industriels

< 100 000 €	10 000 € HT
100 001 € à 350 000 €	8 % HT (9,6 % TTC)
350 001 € à 500 000 €	7 % HT (8,4 % TTC)
500 001 € à 800 000 €	6 % HT (7,2 % TTC)
> 800 001 €	5 % HT (6 % TTC)

Fonds de commerce, Droit au bail, Pas de porte

< 100 000 €	10 000 € HT
100 001 € à 500 000 €	8 % HT (9,6 % TTC)
> 500 000 €	6 % HT (7,2 % TTC)

Terrains à bâtir, terres agricoles, forêts, vergers, fermes et bâtiments agricoles

< 100 000 €	10 % HT (12 % TTC)
150 000 € à 500 000 €	8 % HT (9,6 % TTC)
> 500 000 €	6 % HT (7,2 % TTC)

Chez **SH2i**, nos honoraires de transaction professionnelle sont fixés de manière transparente et conforme aux usages en vigueur. Ils sont exprimés **HT**, sauf mention contraire, et sont **à la charge de l'acquéreur**, sauf convention expresse différente entre les parties.

< 50 000 € : Un **forfait minimum de 10 000 € HT** s'applique à chaque transaction.





Location

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail

30% HT du loyer annuel HT, hors charges figurant au bail, sans tenir compte d'une éventuelle franchise ou d'un aménagement de paiement du loyer.

*Majoré de la TVA et/ou de toute taxe applicable au taux en vigueur.

15% HT du loyer annuel HT de base **à charge du Bailleur** et **15% HT** du loyer annuel de base **à charge du locataire**, payable le jour de la signature du bail ou de la conclusion effective de l'opération.

Avis de valeur

Entre **500 € HT** et **2500 € HT** en fonction de la taille du bien et de la complexité de l'expertise





Qualification Immobilière

Préalablement et indépendamment de la conclusion effective d'une transaction immobilière, le mandat pourra prévoir en faveur du mandataire et à la charge du mandant, des honoraires de **Qualification Immobilière** (analyse et mise en œuvre du plan stratégique patrimonial)

Ces honoraires d'expertise sont distincts de la commercialisation et/ ou de la mission d'entremise.

Informations complémentaires :

- Nos honoraires sont calculés sur le prix de vente TTC.
- Taux de TVA en vigueur : 20 %.
- Les honoraires peuvent faire l'objet d'une convention expresse différente entre les parties
- Toute demande de mission spécifique fera l'objet d'un devis



SH2i – 3 rue du Pont, 25000 BESANÇON